



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Pérennisation de l'activité sur le site Stellantis Vesoul

Question écrite n° 14699

Texte de la question

M. Antoine Villedieu alerte M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique, chargé de l'industrie, sur l'urgence de pérenniser le bassin d'emploi sur le secteur vésulien suite à la délocalisation d'une partie de l'activité de Stellantis Vesoul. Lors du conseil économique et social extraordinaire qui s'est tenu le jeudi 16 avril 2026, la direction du groupe Stellantis Vesoul a annoncé un transfert de son activité vers le site de Poissy. Cette annonce, qui a été faite concomitamment à celle qui entérine l'arrêt de la production de véhicules en 2028 sur le site historique de Poissy, suscite de vives inquiétudes. En effet, ce sont 190 emplois dont 60 CDI et 130 intérimaires qui sont menacés de disparition chez le premier employeur de Haute-Saône. Il s'agit d'un énième coup de canif porté au bassin d'emploi vésulien qui se verra fragilisé mais également à l'accord de compétitivité signé en 2018 et entériné entre le groupe et les syndicats alors que celui-ci était censé protéger les employés en contrepartie d'un temps de travail supplémentaire fourni par ces derniers. Non seulement aberrante du point de vue écologique puisque les pièces détachées pour le montage des moteurs envoyées à Poissy retourneront ensuite à Vesoul, cette décision l'est également sur l'aspect économique puisque le coût de la main d'œuvre est supérieur en Île-de-France que dans le département de la Haute-Saône. Les répercussions entraînées par cette décision sur le tissu économique local sont également néfastes dans un département où le site vésulien de Stellantis joue un rôle capital dans la création d'emplois. Alors que cette décision a été annoncée sans aucune concertation avec les partenaires sociaux, il est à craindre que l'ensemble de la partie fabrication du site qui représente 600 emplois ne soit délocalisée à moyen ou à long terme, ce qui serait un véritable cataclysme pour la Haute-Saône. Dans ces circonstances, il lui demande s'il compte prendre de toute urgence toutes les dispositions pour assurer la pérennisation de la partie fabrication sur le site de Vesoul afin de préserver le bassin d'emplois et le reclassement pour les employés touchés par la décision prise par le groupe.

Données clés

Auteur : [M. Antoine Villedieu](#)

Circonscription : Haute-Saône (1^{re} circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14699

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : [Industrie](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle, énergétique et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 avril 2026](#), page 3590